
Directives pour les évacuations d'urgence

- **Évacuation d'urgence de l'école**
 - o Au timbre sonore, on quitte les lieux. Se diriger vers la sortie la plus proche en suivant les flèches (ne pas passer dans la fumée). Suivre les directives de l'enseignant.
- **Rassemblement extérieur : Débarcadère d'autobus**
 - o Au débarcadère d'autobus, on se regroupe avec son enseignant devant l'affiche correspondant au niveau de chaque élève.
- **Tremblement de terre**
 - o On s'abrite sous le bureau pour éviter les débris du plafond;
 - o On évacue en douceur après le tremblement;
 - o Suivre les consignes de l'enseignant.
- **Raisons d'évacuation**
 - o Incendie;
 - o Propagation de produits chimiques gazeux;
 - o Troubles électriques;
 - o Tremblement de terre.
- **Confinement barricadé**
 - o Rester calme et en silence en classe;
 - o Suivre les consignes des enseignants;
 - o Si je suis sans surveillance, je m'isole et j'attends les consignes qui seront émises à l'intercom.

Il y a présentation en classe par les tuteurs d'une vidéo sur les procédures à suivre en cas de confinement barricadé.

Sécurité

- **Lorsqu'un élève subit un accident :**
 - o L'élève informe immédiatement un membre du personnel, lequel communiquera avec la personne concernée (infirmière, secrétaire, direction...);
 - o Les parents seront prévenus de l'accident et la décision est prise sur les modalités à adopter pour le traitement de l'accidenté : ambulance, transport à domicile, hôpital ou CIUSSS (CLSC);
 - o En cas d'absence des parents, la direction prendra la décision selon les circonstances.

N.B. Le Centre de services scolaire invite les parents à se procurer une assurance scolaire.

Casier

- **Je dois obligatoirement barrer mon casier à l'aide d'un cadenas :**
 - o L'école me prête un casier que je devrai garder propre et sans graffiti. Il n'est pas permis que je partage un casier avec un autre élève. Afin d'éviter les vols ou autres types d'infractions, il est fortement conseillé que je ne donne pas la combinaison de mon cadenas à qui que ce soit. Le numéro de casier qui m'est attribué est inscrit sur mon horaire. J'en suis responsable toute l'année scolaire et aucun changement de casier ne me sera permis sans l'autorisation d'un membre de la direction.
 - **Pour des raisons de sécurité et de maintien de l'ordre, la direction de l'école se réserve le droit d'ouvrir et fouiller mon casier en tout temps et sans mon autorisation préalable.**
-